

U Cumunale Canarese



Canari
capì corsu

Bulletin semestriel d'informations – Janvier 2023
Mairie de Canari

☎ 04 95 37 80 17 🖨 mairiecanari@wanadoo.fr - www.canarivillage.com

SOMMAIRE

Informations pratiques.....	2
Edito du Maire.....	3
Préserver l'environnement	4
Maîtriser notre développement	7
Valoriser le patrimoine culturel et bâti	9
Améliorer l'habitat	10
Aménager et développer le territoire	11
Vie municipale	12
La parole aux associations	14
Ecole	16
Etat civil	16



INFORMATIONS PRATIQUES

Urgences

Pompiers 18 ou 112

SAMU 15

Médecins

- Dr Jochmans 04 95 37 00 04

Cabinet médical ouvert le mardi à partir de 15h à la Résidence E valle

- Dr Salaün 04 95 35 42 90

A domicile tous les vendredis sur rendez-vous

- **Besoin d'un médecin pendant vos vacances ?** Composez le **116117** (7 jours/7 – 24h/24)

Infirmière

Mme Guidicelli 04 95 37 83 86

Accord Collectivité de Corse / Service d'Incendies et de Secours

0800 004 020 : Numéro d'appel en cas de problème de sécurité sur le réseau routier. Il permet de joindre de façon permanente le Service d'Incendies et de Secours.

Pour être **informé** en temps réel des alertes communales par **SMS**, veuillez nous **communiquer** votre numéro de téléphone **portable**.

Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi et Vendredi : 9h - 12h

Mardi et Jeudi : 14h - 17h

Conservatoire du Cap Corse

- **Juillet-Août** : tous les jours de 10h à 13h et de 17h à 20h

- **Juin-Septembre** : du lundi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17 h

En dehors de ces périodes : visites sur rendez-vous

Lundi et Vendredi : 9h - 11h

Mardi et Jeudi : 14h - 16h

Bibliothèque

Lundi et vendredi : 14h - 15h

Numéros utiles

Gendarmerie Brando : 04 95 33 20 17

Gendarmerie de Luri : 04 95 35 09 41

Mairie : 04 95 37 80 17

Assistante Sociale : 04 95 55 06 33

Service de car Canari-Bastia, le mercredi :

Mairie de Barrettali 04 95 35 10 54

EDITO DU MAIRE



Mes Chèr(e)s administré(e)s,

Bientôt trois ans que vous nous avez confié la difficile tâche de gérer et de faire prospérer notre commune.

C'est notre pensée de chaque jour, soyez -en assuré.

Une première moitié de mandat à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'interruption avec les dossiers initiés par l'équipe précédente et en y ajoutant beaucoup de nouveaux pour nous permettre d'envisager sereinement notre avenir.

Derrière les réalisations "visibles", il y a tout un travail plus discret mais non moins efficace destiné à mettre en place les outils nécessaires à notre développement.

Ainsi en est-il, entre autres, du dossier des "**Conditions d'octroi du changement d'usage sur la commune**".

Derrière cette phrase un peu complexe et, pour faire simple, sachez qu'il s'agit de maîtriser notre flux touristique et d'inverser la tendance à la hausse de notre foncier afin de permettre au plus grand nombre de nos jeunes de s'installer et de développer des activités.

Notre volonté est d'augmenter notre population résidentielle à l'année (317 résidents, source INSEE) et non pas de tendre à l'infini pour ce qui concerne le flux touristique estival, bienvenu certes, mais nécessitant des infrastructures insuffisantes ou inadaptées actuellement, comme nos routes et nos ressources en eau qui ne sont pas inépuisables.

Ce dossier, je l'ai initié et défendu depuis 2018 et nous sommes fiers de le voir repris par toutes les régions.

D'autres dossiers sont aussi nécessaires à notre environnement tel que le **Plan Communal de Débroussaillage** en cours d'élaboration ou encore nos actions entreprises ou en cours pour la **protection de notre cadre de vie et de l'environnement**.

Nous en ferons le point au cours des trois années qui restent à courir mais, dans l'immédiat, nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année 2023.

Pace è Salute.

Jean-Michel SIMONETTI

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le bureau d'étude CETA a terminé les diagnostics de tous les logements assujettis au dispositif d'assainissement non collectif.

Un rapport complet va être fourni à la mairie en début d'année et les diagnostics vont être transmis aux intéressés afin qu'ils puissent effectuer, si nécessaire, les travaux de mise aux normes.

Notre municipalité, très attachée à **l'empreinte environnementale** attend ces documents avec impatience.



Débroussaillage

En collaboration avec l'Office du Développement Rural de la Corse (ODARC), nous avons initié l'élaboration du **Plan Communal de Débroussaillage**.

Les réunions à venir nous permettront d'avoir une cartographie précise de notre commune et de ses priorités en matière de protection contre l'incendie et d'établir, dans le temps, la stratégie à mettre en œuvre.

Enfouissement des lignes électriques

Le comité technique du Syndicat d'Electrification a émis un avis favorable à notre demande d'enfouissement des lignes de la marine de Cannelle.

Un bureau d'étude a été choisi en vue d'un démarrage des travaux au deuxième semestre 2023.



*L'eau est une richesse et notre bien commun
Sans eau point de vie
Economisons la et gardons les bons réflexes même en hiver*

Bilan après saison

Encore une fois, et inlassablement, nous recommandons fortement aux abonnés absents de leur logement pour une durée de temps assez longue de fermer leurs compteurs. Ceci éviterait des fuites préjudiciables aux autres usagers et des factures d'eau douloureuses.

Après cet été, nous nous devons de remercier et de saluer le civisme de la plupart d'entre vous qui a permis une diminution de notre consommation d'eau. Une mention toute particulière aux habitants du hameau de Marinca qui sont restés à un niveau "raisonnable" de 45 m³ par jour en moyenne en plein été au lieu des plus de 50/55 m³ constatés les années précédentes.

Avancement des travaux d'adduction Eau (AEP)

Vous avez pu le constater, les travaux de rénovation de notre réseau d'eau potable ont débuté et se poursuivront jusqu'au mois de mai.

Ces travaux nous permettront d'avoir une amélioration très sensible de la qualité de notre eau, la fin des fuites dans nos réservoirs ainsi qu'un suivi journalier par télémétrie des quantités d'eau reçues et utilisées.

L'utilisation d'une résine appliquée par une entreprise spécialisée et destinée à rendre irréprochable la qualité de l'eau dans nos réservoirs a nécessité de vider et de laisser sécher les six réservoirs (photo de l'intérieur ci-jointe).



Pendant cette période et, avant le retour à la normale qui sera le remplissage de ces ouvrages, quelques perturbations ont eu lieu et devront peut-être encore être subies. Ainsi, quelques coupures imprévues ont dû être gérées, nous vous prions de nous en excuser. Les entreprises concernées font tout pour que l'approvisionnement en eau reste normal pendant les travaux. La municipalité y veille et reste intransigente sur ce point.

MAITRISER NOTRE DEVELOPPEMENT

Procédure de changement d'usage des meublés de tourisme

Rappel et objet de notre demande d'autorisation préfectorale :

- Développement non maîtrisé de l'offre de meublés touristiques devenu problématique ;
- Concurrence déloyale auprès des acteurs économiques que sont les hôtels et gîtes ;
- Préserver la vocation résidentielle de nos villes et villages ;
- Lutter contre la diminution du nombre de logements disponibles à l'année ;
- Réguler l'offre de location touristique de meublés sur le territoire ;
- Agir pour contenir la hausse corrélative du foncier ;
- Agir pour maintenir les services publics encore présents dans nos communes et notamment des écoles maternelles et élémentaires ;
- Eviter que l'offre de meublés de tourisme n'entraîne une tension sur l'offre de logements à l'année. Les offres de location proposées par les plateformes numériques (Airbnb, Abritel, Booking...) se sont développées de manière incontrôlée et participent à la pénurie de logements disponibles ;
- Avoir une vision précise du parc d'hébergements touristiques, mieux le contrôler et appliquer une fiscalité adéquate ;
- Garantir à tous les clients/touristes d'être hébergés dans des meublés déclarés dans des conditions d'hébergement décentes et en conformité avec la loi ;
- Connaître le nombre des lits réels et leurs localisations, notamment en cas d'incendie pour informer les secours ;
- Contrôler le respect des différentes obligations à la charge des loueurs ;
- Contrôler les déclarations des différents opérateurs numériques.

Cadre juridique :

- Obtention le 09 mai 2022 de l'arrêté préfectoral permettant à la commune d'instaurer la procédure d'autorisation du changement d'usage des locaux d'habitation.
- Délibérations du Conseil Municipal n^{os} 33 et 34, du 29 octobre 2022 instaurant le régime préalable du changement d'usage des locaux d'habitation et la procédure d'enregistrement.
- Règlement municipal de la commune fixant les conditions de délivrance des autorisations annexé à la délibération n°33/2022 du 29 octobre 2022.

Durée des autorisations délivrées : 2 ans.

Téledéclaration : La Communauté de communes du Cap Corse a mis en place un service de téledéclaration nommé **DECLALOC** dont l'utilisation vous sera expliquée dès le mois de janvier afin de solliciter les autorisations nécessaires qui seront délivrées par la mairie en conformité avec son règlement.

Règlement municipal

Il a été mis en ligne sur le site de la mairie dès la fin du mois de décembre.

Les conditions d'octroi des autorisations sont les suivantes :

- Aucune location de meublés de tourisme ne peut se faire sans avoir un numéro d'enregistrement donné en mairie
- Le nombre d'autorisation est limité à 1 logement par propriétaire
- Le nombre maximum d'autorisations n'excèdera pas 50 (cinquante)
- Dans un souci environnemental évident et afin de répondre aux normes de décence, il ne sera pas accordé d'autorisation aux logements assujettis au règlement du SPANC et présentant un caractère de :
 - ✓ Danger pour la santé des personnes
 - ✓ Risque environnemental élevé
 - ✓ Classement en catégorie non conforme A et B (anciennement 1)
 - ✓ Sanctions très fortes, fixées par les articles L651-2 et L 652.3 du Code de l'habitation en cas d'absence de numéro d'enregistrement.

VALORISER LE PATRIMOINE

✓ CULTUREL

Notre implication très forte au sein de l'office de tourisme va se concrétiser, cet été, par une collaboration étroite avec l'Association **Popularte** qui a invité l'artiste **Olivia PAROLDI** afin d'ériger une fresque murale sur la partie sud de notre clocher.

Ce sont les enfants de l'école qui, au cours d'ateliers et d'entretiens avec l'artiste seront les concepteurs du projet avec leurs ressentis.



www.capcorse-tourisme.corsica

✓ BÂTI



Après la réfection intégrale du chœur, nous allons poursuivre la rénovation totale de notre belle église Santa Maria Assunta.



Projet

↳ Etude pour la rénovation de l'église Sainte Marie (1^{er} semestre 2023)

AMELIORER L'HABITAT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Portée et financée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Collectivité de Corse et la Communauté de Communes du Cap Corse aidées par le bureau d'études Urbanis, ont lancé une opération Amélioration de l'habitat.

Un dispositif d'aides financières et un accompagnement permettront cette opération de réhabilitation :

- Réhabilitation énergétique
- Réhabilitation patrimoniale et durable
- Maintien à domicile de la population
- Lutte contre l'habitat indigne

Un chargé d'opération, Monsieur Alexis Carrière, sera à votre disposition du mardi au jeudi par téléphone (06.60.12.62.07) ou par mail (opah-capcorse@urbanis.fr)

Les services de la mairie sont évidemment à votre disposition pour vous donner de plus amples renseignements et vous guider si vous le souhaitez.

Cap Corse : programme inédit pour la rénovation de l'habitat

Un total de 100 logements est concerné par ces travaux à destination des propriétaires aux revenus modestes dans toute la microrégion, sous l'égide de la communauté de communes. Une opération de quatre millions d'euros sur cinq années financée par l'Anah



Christophe Foucar, chef de projet pour l'OPAH, va accompagner les travaux dans les logements.



Francis Mazotti, maire de Pino, se satisfait de pouvoir faire profiter plusieurs de ses administrés aux revenus modestes.

PHOTOS CHRISTIAN BURTA

L'opération en quasi totalité au vu de son ampleur, des financements, de ses ambitions mais aussi du temps écoulé depuis la décision du genre même par la communauté de communes du Cap Corse. En partenariat avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) et la Collectivité de Corse, l'institution lance une opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain (OPAH-RU) sur toute la microrégion pour une durée de cinq ans.

Un accompagnement en accompagnement, qui revêt en réalité des actions concrètes pour les propriétaires occupants modestes et les propriétaires bailleurs louant à des ménages modestes. Le projet prévoit de traiter 100 logements et doit permettre de lutter contre la précarité énergétique en améliorant la performance énergétique des logements et en réduisant les charges, lutter contre

l'habitat indigne et très dégradé, permettre l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap, remettre sur le marché des logements vacants dégradés. « Un diagnostic de l'habitat élaboré via une étude pré-opérationnelle a permis d'identifier des enjeux spécifiques au territoire et de définir les stratégies d'intervention découlées par l'OPAH-RU », explique Véronique Laccari, cheffe de projet OPAH-RU pour la communauté de communes du Cap Corse. Les enjeux de l'intervention pour améliorer les conditions de vie des habitants des communes du Cap Corse portent sur le lancement d'une dynamique de réhabilitation énergétique, facteur d'une revitalisation du Cap Corse, une réhabilitation patrimoniale et durable du bâti existant, le maintien à domicile de la population locale.

Les trois institutions ont constitué une enveloppe de 3,2 millions

d'euros pour financer les aides aux travaux sur les cinq années. Des crédits sont également prévus pour financer l'ingénierie nécessaire au bon déroulement du dispositif. Au total, près de 4 millions d'euros sont engagés pour mener l'OPAH-RU du Cap Corse. Près de 2,4 millions d'euros sont financés par l'Anah, environ 700 000 euros par la CCG.

100 logements concernés

Pour aider les propriétaires dans leur projet de travaux, une équipe d'experts qualifiés de la société Urbanis a été mandatée par la com. « Nous sommes là pour accompagner le particulier dans la définition de leurs biens », annonce Christophe Laccari, chef de projet pour l'OPAH et Alexis Carrière, chargé de mission pour l'OPAH. Nous réaliserons leur logement, repère les projets et



Patrick Sanguinetti, maire de Brando et président de la communauté de communes du Cap Corse a présenté le programme lors d'un comité de pilotage, ce vendredi.

nous pouvons réaliser le montage administratif. Le but est de définir un plan de travaux le plus qualitatif et le moins coûteux possible. Le tout en fonction de la capacité financière des propriétaires. Tout cela est gratuit pour le propriétaire, nous sommes neutres, sans lien avec les entreprises. »

Près des 100 logements, 20 sont indigents ou très dégradés dont 28 occupés par leur propriétaire et 7 logements locatifs. 80 sont des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique et 20 logements sont des propriétaires occupants en situation de perte d'autonomie ou en situation de handicap : « C'est une action lancée en 2017 sous la précédente mandature, celle

Patrick Sanguinetti, le président de la communauté de communes du Cap Corse. La dernière date de 2001. Cette fois, nous allons apporter des solutions pour différents items. En agissant sur la réhabilitation des logements indigents ou dégradés, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap, la remise sur le marché de logements vacants, le programme participe à la politique de revitalisation du territoire mise en œuvre par la communauté de communes du Cap Corse en lien avec ses communes membres. 24 logements sont déjà en attente de travaux. »

C'est le cas à Pino, où cinq propriétaires ont déjà été identifiés, en attendant l'intégration de nouveaux

travaux dotés : « Ce programme permet de donner la possibilité à des propriétaires modestes de financer des travaux qu'ils ne pourraient pas faire en temps normal », constate Francis Mazotti, le maire de la commune. Le revenu moyen dans le Cap Corse se situe entre 1 400 et 1 500 euros mensuels. Il y a également une majorité de retraités avec des revenus qui atteignent les 1 000 euros mensuels. Sur 110 habitants chez nous, nous en avons 55 de 75 ans. Les jeunes ménages sont aussi concernés. C'est aussi un accélérateur pour les artisans habitants du Cap Corse. »

Les premiers dossiers vont être traités début 2023.

ANTONIE GIANNINI

Article de presse,
Corse- Matin
12 décembre 2022

AMENAGER ET DEVELOPPER LE TERRITOIRE

Projet Maison des personnes âgées (état d'avancement du dossier)

Le permis définitif ayant été déposé, nous attendons d'ici le début d'année son acceptation par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), les Bâtiments de France ayant déjà rendus un avis favorable.

Nous établirons ensuite un dossier quantitatif et estimatif afin de lancer la procédure d'appel d'offre aux entreprises.

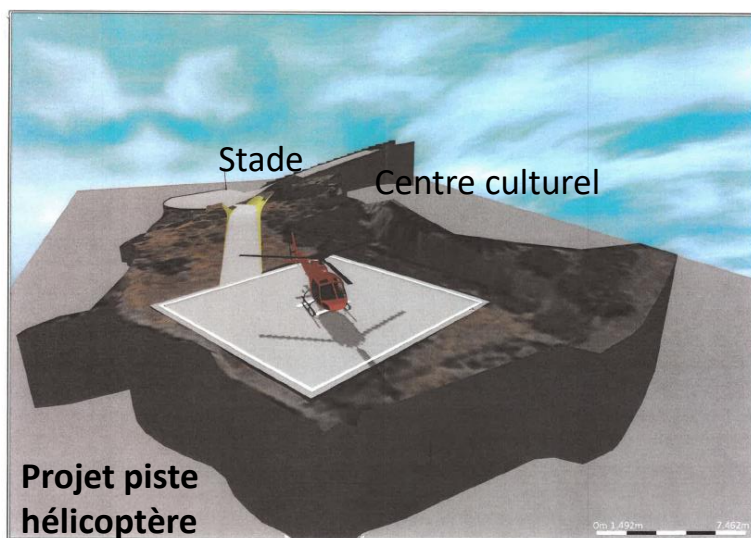
Parallèlement, nous avançons sur le montage financier de l'opération auprès de la DETR (dotation aux collectivités), du Comité Massif et autres.



Travaux

- Aménagement d'une piste pour hélicoptère (réalisation en février – mars 2023)
- Extension de la partie haute de la mairie (1^{er} semestre 2023)
- Stabilisation de la partie haute de la route de Scala (1^{er} semestre 2023)
- Appel d'offres et préparation du chantier pour **la maison des personnes âgées** (fin 2023)
- Terminaison des travaux de la fibre et de l'adressage (fin 2023)

- 12 septembre Réunion avec Vinci dans le cadre de la préparation des travaux pour la fibre et l'usine
- 13 septembre Réunion de chantier pour l'Adduction Eau Potable (AEP)
- 15 septembre Inspection d'intervention pour le contrat de ruralité
- 16 septembre Visite de Monsieur P.S. PARIGI, Sénateur
- 23 septembre Réunion pour la préparation des travaux de la piste hélicoptère
- 27 septembre Réunion de chantier pour l'AEP
- 10 octobre Visite de contrôle de sécurité au centre culturel
- 11 octobre Réunion de chantier pour l'AEP
- 15 novembre Réunion de chantier pour l'AEP
- 24 novembre Visite de contrôle de la station d'épuration
- 29 novembre Réunion de chantier pour l'AEP
- 13 décembre Réunion de chantier pour l'AEP



- 14 septembre Conseil communautaire
- 26 septembre Conseil communautaire
- 14 octobre Réunion pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- 17 octobre Réunion pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- 19 octobre Contrat de Relance et de Transition Ecologique, projets 2023
- 04 novembre Conseil communautaire
- 29 novembre Recrutement d'un ambassadeur du tri
- 09 décembre Comité de pilotage de l'OPAH
- 12 décembre Conseil Communautaire
- 16 décembre Commission d'appel d'offres (assurance des camions)

Délibérations

- Travaux de mise en sécurité d'un terrain abritant un captage par la pose d'une clôture - Annule et remplace la délibération n°5/2022 du 05 mars 2022
- Mise en œuvre de la procédure d'un bien bâti présumé sans maître – parcelle H 283
- Réalisation de la base d'adresses locales
- Transfert de biens sectionaux à la commune
- Demande de financement pour rehausser le bâtiment de la mairie
- Demande de subvention pour l'audit énergétique du bâtiment communal "E Valle" - Annule et remplace la délibération n°22-2022 du 02 juillet 2022
- Instauration d'un régime d'autorisation préalable de changement d'usage des locaux d'habitation tel que prévu aux articles L634-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation dans notre commune
- Institution de la procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme dans notre commune
- Demande de subvention pour la réfection de la toiture de la chapelle Sainte Catherine à Imiza
- Mise en œuvre du débroussaillage légal
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables Budget M14-2022 et Budget M49-2022
- Fixation du montant de la redevance annuelle pour les abonnés du réseau câblé de télévision communal de Chine/Vignale
- Demande d'autorisation pour l'intervention de Mme Olivia PAROLDI sur le clocher afin d'y dessiner une fresque
- Demande de subvention pour la mise en place d'une clôture de protection de la piste d'hélicoptère
- Décisions Modificatives diverses...
- ...

Arrêtés municipaux

- Arrêté relatif à la constatation de biens sans maîtres
- Modalités de numérotage des voies
- Interdiction temporaire de stationnement et de circulation sur la place du clocher du 16 au 18 août 2022
- Circulation sur la RD 80 au PK 75.085 pour les travaux de branchement d'un compteur EDF – Chantier COSTE PEY
- Réduction de circulation sur une seule voie avec alternat lors des travaux de curage des caniveaux sur la RD 80 - Lieu-dit BORELLO
- Circulation pour les travaux de relevés de chambres Télécom RD 80 PR 76 + 700 au PR 85 + 800 – CANARI

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

La Kanelate



L'année 2022 qui vient de se terminer a vu tout à la fois la disparition de M. Maurice BERTONI, une accalmie de la crise sanitaire, la fin de la restauration du chœur de Santa Maria Assunta et, dans cette église qui nous est chère, la première édition des rencontres de Santa Maria Assunta.

C'est ainsi que chaque semaine du mois d'août, l'église a accueilli deux expositions, "*L'ochju, a piuma e a mina*" et "*A mostra di u Sape fà di Canari*", et des conférences, Histoire de l'art avec en particulier *Norman ROCKWELL* que nous reverrons l'été prochain, et *La Marine oubliée* (de Nonza) par M. Guy MERIA.

L'année 2023 en verra la deuxième édition, avec les mêmes rendez-vous et aussi l'idée de mettre en place un vide grenier. Et toujours les visites hebdomadaires et les objets de mémoire, enrichis de deux nouveaux puzzles. Le programme 2023 est en cours d'élaboration et toute idée ou proposition d'activité sera bien entendu la bienvenue.

En attendant de se retrouver sur le terrain, le bureau de La Kanelate vous souhaite, à vous et à vos proches *Pace, Salute, bon Natale e Capi d'annu*.

Le Président, J.M. AMBROSINI

Association, Artistique, Culturelle et Musicale du Couvent de Canari

C'est toujours avec une réelle satisfaction que l'Association, Artistique, Culturelle et Musicale du Couvent de Canari se félicite du succès remporté par le Concours International de Chants Lyriques qu'elle organise.

Cette année sera organisé le 20^{ème} Concours, toujours au début du mois de septembre, les dates restant à préciser en fonction des disponibilités des membres du jury, la plupart directeur de théâtres lyriques.

Quoi qu'il en soit nous ferons de cette 20^{ème} édition une manifestation exceptionnelle, soucieux de donner à notre village ses lettres de noblesse.

Le Président de l'association
Jacques SCAGLIA

A.C.S.T.M (Association des Amis de la Chapelle St Thomas de Marinca)

Comment se porte notre Chapelle de Marinca..... Pas trop mal, mais par encore très bien. Nous devons faire à nouveau un effort financier pour atteindre notre but, à savoir la restauration des façades. Nous avons sollicité des devis auprès d'entreprises de maçonnerie de Canari et nous espérons que l'année prochaine nous serons un « peu plus à l'aise » pour ces travaux.

L'Assemblée Générale n'a pas eu lieu cette année pour des raisons d'organisation (et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser), mais elle se tiendra obligatoirement l'année prochaine en Juillet / Août, le bureau n'étant plus au complet avec la disparition brutale de notre Trésorier Maurice Bertoni.

Nous espérons que vous passerez tous et toutes de bonnes fêtes malgré les « directives ministérielles draconiennes » qui impactent notre vie au quotidien, et que le sapin de Noël brillera de mille feux dans toutes nos maisons.



Il brille dans notre petit hameau de Marinca comme vous pouvez le constater et ce grâce à nos « piliers » qui résistent encore, pour les nommer Toussaint, Ginette, Eric et Sylvie que nous remercions vivement de leur initiative chaque année renouvelée et plus belle.

Bonne et heureuse année à tous.

Pace e salute.

Amicalement,

T. MATTEI

Président de l'A.C.S.T.M.

Canari Racing

Résultats du semestre pour nos amis sportifs automobiles en leur souhaitant une bonne année 2023.

Rallye Strade vecchie : Du 21 au 23 octobre 2022

Moderne Ugo GREGORJ et Alicia GUIDICELLI – Abandon mécanique
P.M. SISMONDINI – Léria BENETEAU – 54^{ème} – 2^{ème} N2

VHC Jean-Michel SIMONETTI – Kilian SARMEZAN – 4^{ème} scratch – 1^{er} B8

VHRS Tony PADOVANI – Madona CAMPANA – 3^{ème} Régularité historique

Rallye de Balagne : Du 9 au 11 décembre 2022

Moderne Robert et Célia SIMONETTI – 52^{ème} scratch – 1^{er} FRC1 – 1^{er} 8w

VHRS Tony PADOVANI – Madona CAMPANA – 3^{ème} Régularité historique

Le Président,
Charles GREGORJ

L'ECOLE

En décembre, les élèves de CE2 ont travaillé sur le calligramme : c'est un poème en forme de dessin. Voilà leurs créations :



ETAT CIVIL

Naissances

24 avril	Nolan-Paul, fils de Claire BOURDIN et Sébastien ESPINOS
27 septembre	Anaël, fille de Mélissa SANTINI et Jean-François STURLES
05 décembre	Karl, fils d'Adeline GUIDICELLI et Jacques MABON
24 décembre	Ghjuvan-Antone, fils de Cassandra PIAZZA et Gilles PALMESANI

Nous souhaitons beaucoup de bonheur aux enfants, ainsi qu'aux parents, grands-parents et arrière grands-parents.

Décès

29 août	M. Dominique ORSONI
22 septembre	M. Jean-Raymond SANTINI
29 septembre	Mme Toussainte BALDI née ORSONI
08 octobre	M. Noël FREIMOUT
24 octobre	Mme Simone CARLE née ORSINI
02 décembre	Mme Joséphine RISTERUCCI née BARTOLOMEI
07 décembre	Mme Denise CHEVREUIL née GASSMANN

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.